

REPUBLIQUE DU CONGO

SNB

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

93-731 DU 31 DECEMBRE 1993
DECRET N° /MFPRA/DGTF/DGCA

portant promotion au titre de l'année
1990 de certains Fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Agriculture -
Élevage - Génie Rural) en tête :
BOUKORO SEIBE (Pierre)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

VISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 62/490/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60/490 du 5 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/490/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 65/470/FP du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/490/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant dé-
blocage des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;

Vu le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du 1er Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant orga-
nisation des intérim des Ministres ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur le solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 93-730 /MFPRA/DGTF/DGCA du 31 Décembre 1993
portant inscription aux tableaux d'avancement au titre de
l'année 1990 de certains Fonctionnaires des cadres de la catégorie A
des Services Techniques (Agriculture - Élevage - Génie Rural) et des-
sant la liste de ces mêmes Fonctionnaires passant à l'ancienneté à
trois (3) ans ;

DECRETE

.../...

Article 1er : Sont promus aréaériens à l'après leur grade, au titre de l'année 1990, certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Travaux Génie Rural) dont les noms suivent. ACC = néant :

A - AGRICULTURE

INGÉNIEURS TECHNIQUES

LISTE DES PROMUS

- BOUKORO SEMBE (Pierre) pour compter du 02 Mars 1990 SDR Djambala ✓
- KONDZOT Valentin Adol. pour compter du 20 Mars 1990 SDR Brazzaville ✓
- GOMA (Maurice) pour compter du 01 Mars 1990 SDR Mouyondzi ✓
- NGOUISSANI (Adolphe) pour compter du 01 Mars 1990 SDR Epéna ✓
- KAYA-DIAMBOU Jacques pour compter du 15 Novembre 1990 SDR Brazzaville ✓
- BEMBE (Albert Pierre) pour compter du 06 Novembre 1990 SDR Mayoko. ✓

AUXILIAIRES TECHNIQUES

- DIATA (Michel) pour compter du 22 février 1990 SDR Madingou ✓
- BONGOLO Lucien Dominique, pour compter du 5 Juillet 1990 Brazzaville ✓
- KONO (Louis) pour compter du 25 Juillet 1990 SDR Mbomo ✓
- BAITOUKOU Janos Dieudonné, pour compter du 05 Décembre 1990 Brazzaville ✓
- CKEMBA (Gilbert) pour compter du 03 Octobre 1990 SDR Djambala. ✓
- ESSONA Laurent, pour compter du 30 Mai 1990 SDR Owando ✓
- MACKITA (André Jean Robert) pour compter du 04 Janvier 1990 Brazzaville ✓
- ATSCUANE Jean Gabriel, pour compter du 11 Juin 1990 WNSA Kombé ✓
- GASSILA (Blaise) pour compter du 29 Décembre 1990 Brazzaville ✓
- CNDELE (François) pour compter du 02 Juillet 1990 Brazzaville. ✓

.../...

AU 4^{EME} ECHELON, INDICE 1140 :

- F.BEMBA(Georges) , pour compter du 15 Octobre 1990 Brazzaville
- ATSIU Simon , pour compter du 11 Novembre 1990 SDR Ljambala
- LOULOLO(Zacharie) , pour compter du 28 Février 1990 Brazzaville
- MBANI Faustin , pour compter du 17 Novembre 1990 CVTA Kombé
- KINGA(Jean Claude) , pour compter du 21 Juin 1990 Inoni Falaise
- KOMBBO Jacques , pour compter du 04 Décembre 1990 SDR Sibiti
- NKODIA(Dominique) , pour compter du 16 Mai 1990 SDR Loukoléla
- PANGOU-PANGOU Léopardi, pour compter du 05 Mars 1990 Brazzaville
- DZALAMOU née MOUNPALA(Jacqueline) , pour compter du 28 Mai 1990 CVTA Kombé
- MAKITA MAPINA François, pour compter du 07 Juin 1990 Projet Ewo Abala
- BELANTSI(Rigobert) , pour compter du 10 Janvier 1990 Brazzaville
- OBA(David) , pour compter du 04 Septembre 1990 Brazzaville
- GOULOU Bernard , pour compter du 18 mai 1990 SDR Ngabé
- DZABA(Casimir) , pour compter du 06 mai 1990 SDR Brazzaville
- MILONGO(Jonas) , pour compter du 12 Décembre 1990 SDR Loubomo

AU 5^{EME} ECHELON, INDICE 1210 :

- ACCOURACHOU(Marcel) , pour compter du 1er Janvier 1990 Brazzaville
- EPOUMA Grégoire Christian, pour compter du 08 novembre 1990 Brazzaville
- MASSAMBA(Gabriel) , pour compter du 25 Août 1990 SDR Lékana
- OSSON, Jacques , pour compter du 17 Septembre 1990 SDR Owando
- MOUKULOU(Jean Pierre), pour compter du 16 Septembre 1990 Brazzaville
- ONDONGO Antoine , pour compter du 27 Avril 1990 Brazzaville
- ISSANGA Pascal , pour compter du 03 mai 1990 SDR Loubomo
- Mme MAKOUNDA-NZAMBI née MILEBE(Henriette) pour compter du 26 Août 1990 Brazzaville

AU 6^{EME} ECHELON, INDICE 1300 :

- BIZIBANDOKI(Paul) , pour compter du 22 Août 1990 Brazzaville
- GAMBZA-ZABA Dieudonné , pour compter du 07 Juin 1990 SDR Ljambala
- PEA(Daniel) , pour compter du 28 Octobre 1990 SDR Nguingou
- MIYOUNA(Antoine) , pour compter du 17 Mars 1990 SDR Impitendé
- MOUASSI MALBOKO , pour compter du 13 Novembre 1990 Brazzaville
- NGGULOU(Jacques) , pour compter du 21 Novembre 1990 SDR Brazzaville
- MOUNKALA Norbert , pour compter du 21 Septembre 1990 SDR Lékana
- MAKOSSO(René) , pour compter du 1er Juin 1990 Brazzaville
- MAKOUNIA Boniface , pour compter du 30 Avril 1990 SDR Loubomo
- BATAMBO(Jean Corneille) , pour compter du 10 Janvier 1990 Brazzaville
- KAKAMA Laurent , pour compter du 03 Novembre 1990 Brazzaville
- MABLAJA(Henri) , pour compter du 20 Septembre 1990 SDR Pointe-Noire
- YOLOU Ephrem Cyr , pour compter du 02 mai 1990 SDR Pointe-Noire
- OKCKO BAYENGUE François, pour compter du 14 Avril 1990 Brazzaville
- MASSAMBA(Joseph) , pour compter du 23 Septembre 1990 SDR Ljambala
- HAMBANOU Fortuné André, pour compter du 14 Avril 1990 SDR Lékana
- KCUNKU(Angé) , pour compter du 07 Juin 1990 SDR Pointe-Noire
- KOYO(Jean) , pour compter du 02 mai 1990 Brazzaville
- MBOUNGOU Jean-Baptiste, pour compter du 14 Juin 1990 Brazzaville
- DANDOU(Jacques) , pour compter du 24 Mars 1990 Brazzaville
- EGKOU Bernard, pour compter du 12 Décembre 1990 Brazzaville
- OSSEY MOUNGUELEBE, pour compter du 28 Novembre 1990 SDR Lékana

AU 6EME ECHELON, INDICE 1300 (Suite)

- IKONGA (Paul) , pour compter du 12 Mai 1990 SDR Sibiti
- XX

AU 7EME ECHELON, INDICE 1400 :

- MAMBA (Noël Renaud) , pour compter du 31 mars 1990 Brazzaville
- DIMI KANGA Paul , pour compter du 28 Septembre 1990 Brazzaville
- SABOUKOULOU (Casimir) , pour compter du 16 Septembre 1990 Brazzaville
- LOKALA-MOBEZA Emmanuel , pour compter du 25 mars 1990 Ferme d'Etat de Kombé
- CAMPIKA NIEMET , pour compter du 22 Septembre 1990 Brazzaville
- NTSIATOUALA (Martin) , pour compter du 02 Septembre 1990 Brazzaville
- MAVOUNGOU TCHAPI René , pour compter du 23 Novembre 1990 Brazzaville
- MAPANGUI (Antoine) , pour compter du 14 Avril 1990 BRAZZAVILLE
- MBACKA Georges , pour compter du 06 Avril 1990 MEF Pointe-Noire
- HATCHINCUN (Ernest) , pour compter du 20 Juin 1990 Brazzaville

AU 8EME ECHELON, INDICE 1500 :

- KABANZA (Joseph) , pour compter du 02 Février 1990 SDR Owando
- KASSAMBA (Noël) , pour compter du 10 Mars 1990 Brazzaville
- ~~MAKOUANGOU (Alain Patrick)~~ , ~~pour compter du 31 Juillet 1990 SDR Kikala~~
- ~~DIKOUKOU (André)~~ , ~~pour compter du 16 Janvier 1990 Brazzaville~~
- NKOUA MACKYTA Modeste , pour compter du 26 Février 1990 Brazzaville
- BIKINDOU MCUMBA Anselme , pour compter du 21 Octobre 1990 Brazzaville
- ~~MAKOUANGOU (Alain Patrick)~~ , ~~pour compter du 25 Janvier 1990 SDR Nkayin~~
- POMBOLI (Edouard) , pour compter du 09 Décembre 1990 Brazzaville
- DZON (Albert Vauclair) , pour compter du 12 Avril 1990 Brazzaville
- DZABA Désiré , pour compter du 20 Mars 1990 Sta-Fruit-Loudima
- EBATA (Fulbert) , pour compter du 25 Janvier 1990 Brazzaville

AU 9EME ECHELON, INDICE 1600 :

- MADZOU-AMBIERE (Gabriel) , pour compter du 10 Décembre 1990 CNS. Kombé

LICENCIERS DU DEVELOPPEMENT

AU 3EME ECHELON, INDICE 1000 :

- BIKOUTA (Blaise Amel) , pour compter du 23 Juillet 1990 SDR Kikala
- MAKOUANGOU (Alain Patrick) , pour compter du 31 Juillet 1990 SDR Kikala

AU 5EME ECHELON, INDICE 1200 :

- NSE (Sébastien Magloire) , pour compter du 20 Octobre 1990 SDR Kikala
- NGATSE Jean Marie , pour compter du 06 Mars 1990 SDR Kikala
- KIMPOLO Luc , pour compter du 30 Janvier 1990 SDR Kikala
- OKOULOKOULOU (Bernard) , pour compter du 30 Janvier 1990 SDR Kikala
- DJAMBOU Cyr , pour compter du 30 Janvier 1990 SDR Kikala
- BERE Jean , pour compter du 1er Décembre 1990 Brazzaville
- NGANGUYI MOU (Sile) , pour compter du 31 Juillet 1990 SDR Kikala

a) - VETERINAIRES INSPECTEURS :

AU 3EME ECHELON, INDICE 1010 :

- DIRMABIN. M.Y.L. (Damien,)	pour compter du 01 Octobre 1990 SDR Nkayi /
- DIR. (Benjamin,)	pour compter du 17 Décembre 1990 GBB Dihessé /
- NGOBO (Jean,)	pour compter du 20 Août 1990 S.E. de Makoua /
- I.B.R. (Joachim,)	pour compter du 18 Septembre 1990 S.E de Boundji /
- KCMBO (Edouard,)	pour compter du 10 Juillet 1990 S.E de Pte-Noire /
- NZCUSSI (Jacques,)	pour compter du 05 Décembre 1990 Brazzaville /
- NGCKG (Jean,)	pour compter du 11 Juillet 1990 Projet Fruittier /
- EKCHISS. (Bernard,)	pour compter du 29 Juin 1990 S.E. D'Owando ^{Boko} /
-XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XX

AU 4EME ECHELON, INDICE 1140 :

- ANVCUC (Daniel,)	pour compter du 16 Novembre 1990 Ranch Louamba /
- BOUMBA (Alphonse,)	pour compter du 1er Juin 1990 S.E de Madingou /
- V.CUTSING. (Auguste,)	pour compter du 26 Juillet 1990 Brazzaville /
- BIKINDOU (Pascal,)	pour compter du 28 Mai 1990 Ranch Louila /

AU 5EME ECHELON, INDICE 1230 :

- ELICH (Clément,)	pour compter du 18 Juillet 1990 S.E de Pte-Noire /
- MEPOUYA (Gilbert,)	pour compter du 25 Mars 1990 S.E de Loubomo /

AU 6EME ECHELON, INDICE 1300 :

- MASSOUOU (André,)	pour compter du 21 Septembre 1990 Brazzaville /
- NTADI Désiré,	pour compter du 2 Décembre 1990 S.E de Kimongo /
- MOKITOU (Boniface)	pour compter du 03 Mars 1990 SDR B. ville /
- OLESS. (Lucien,)	pour compter du 11 Septembre 1990 Brazzaville /
- NDOULNE-DAMBERT Régé,	pour compter du 16 Novembre 1990 Loubomo /
- TCHIKAY. (Bernard,)	pour compter du 16 Mars 1990 Brazzaville. /

AU 7EME ECHELON, INDICE 1430 :

-XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XX
-----------------------	--

AU 8EME ECHELON, INDICE 1500

- LOUSSAKOU-FICKAT (Philippe,)	pour compter du 21 Novembre 1990 Brazzaville /
---------------------------------	--

b)- INGENIEURBS ZOOTECHNICIENS :

AU 3EME ECHELON, INDICE 1010 :

- ONGANIA,

pour compter du 8 Avril 1990 SDR Mossendjo

AU 4EME ECHELON, INDICE 1140 :

- PEMBET (Jean,)

pour compter du 30 Septembre 1990 Brazzaville

- ONGUEME MOKE (Gaston Constant,)

pour compter du 31 Juillet 1990 SEC de Owang

AU 5EME ECHELON, INDICE 1220 :

- MFOUNDOU (Simon,)

pour compter du 06 Novembre 1990 Brazzaville

AU 6EME ECHELON, INDICE 1300 :

- NKENKO (Faustin,)

pour compter du 10 Novembre 1990 Mantsimou

- MFOUKA MAKOUZOU (André,)

pour compter du 2 Mars 1990 MEN

c)- GENIE-RURAL :

INGENIEURS DU GENIE RURAL :

AU 2EME ECHELON, INDICE 940 :

- SAYA-MABA (Marius,)

pour compter du 5 Mars 1990 Brazzaville

AU 3EME ECHELON, INDICE 1010 :

- DZINZELET (Georges Honoré,)

pour compter du 02 Mars 1990 Brazzaville

- PAKOU MAKAYA,

pour compter du 03 Decembre 1990 Brazzaville

- BAZOULOU (Antoine,)

pour compter du 20 Avril 1990 SDR Madingou

AU 4EME ECHELON, INDICE 1140 :

- KAYA (Antoine,)

pour compter du 17 Octobre 1990 Brazzaville

- AYANDE (Nestor,)

pour compter du 16 Novembre 1990 Epéna

AU 5EME ECHELON, INDICE 1460 :

- MOUNGOU (Donatien,)

pour compter du 18 Avril 1990 Brazzaville

- OKEMBA (Alphense,)

pour compter du 1er Juin 1990 Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées pour les Agents dont la date de prise d'effet est postérieure au 1er Novembre 1990 et du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 pour ceux des Agents dont la date de prise d'effet est antérieure au 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 31 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGC.-

AMPLIATIONS :

JORC	2
DGFP/DGCA	2
DGE	2
DGCF	2
MAE	2
DAAFJP/DOS	133
BST/STAT/DGCA	2
REGIONS	10
CRE/	2
INTERIEURES	133
ARCHIVES	2
SGG/BC	2.-

